

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANTONIN,
TENUE LE LUNDI 07 OCTOBRE 2019, À 19 H 30, AU CENTRE RÉJEAN-MALENFANT
SITUÉ AU 305, RUE PRINCIPALE, LIEU ORDINAIRE DES SESSIONS DE CE CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

LE MAIRE :	MICHEL	NADEAU
LE MAIRE SUPPLÉANT :	JEAN-ROCH	BOUCHER
LES CONSEILLERS :	MARIO	FORTIN
	DOMINIQUE	DUPONT
	ALAIN	CASTONGUAY
	DENIS	FORTIN
	GILLES	THÉRIAULT

TOUS MEMBRES DU CONSEIL ET FORMANT QUORUM.

=====

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2019-10-276

OBJET : MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT

1. La Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;
2. Que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;
3. Que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;
4. Qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;
5. Que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;
6. Que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre 2019, des actions ont lieu à travers le Québec;
7. Que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

POUR CES RAISONS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mario Fortin

APPUYÉ DE : Monsieur Denis Fortin


et Adopté à l'unanimité :

1. **PROCLAMATION** : Le Conseil municipal proclame la «*Municipalité de Saint-Antonin alliée contre la violence conjugale*».
2. **ENGAGEMENT** : La Municipalité de Saint-Antonin désire s'impliquer dans la sensibilisation des citoyens et citoyennes de Saint-Antonin en rendant disponible le dépliant de l'organisme à l'édifice municipal de Saint-Antonin.

(Sous réserve de l'approbation du procès-verbal)

EXTRAIT certifié conforme au livre des délibérations
Le 10 octobre 2019


Guylaine Caron,
Secrétaire-trésorière adjointe


Michel Nadeau,
Maire